

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 367

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 25

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 de cet article :

« 1° Après le premier alinéa sont insérés six alinéas ainsi rédigés :

« Toutefois... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel